FRC 11232

CORPS LÉGISLATIF.

Case FRC 11208

CONSEIL DES ANCIENS.

RAPPORT

FAIT

PAR DUBOIS-DUBAIS,

Sur la résolution relative aux récompenses à décerner au courage des armées victorieuses et aux actions héroïques.

Dulce et decorum est pro patria mori.
HOR.

Séance du 11 vendémiaire an 8.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

QUELLE circonstance fut plus heureuse pour vous entretenir au nom de la commission que vous avez chargée de l'examen de la résolution relative aux récom-

THE NEWBERRY LIBRARY

penses à décerner au courage des armées de la République, que celle où vous venez d'en recevoir une preuve aussi éclatante, et où vous venez de proclamer pour la deuxième fois en peu de jours, que l'une d'elles (1) ne cesse de bien mériter de la patrie !

Ainsi, tandis que vous méditiez, au nom du peuple français dont vous êtes les organes immédiats, les moyens de lui appliquer d'une manière digne d'elles les effets de la reconnoissance nationale, elles s'occupoient aussi des moyens de lui donner de nouvelles preuves de ce courage imperturbable qui les a rendues terribles jusque dans leurs revers. Déja sur les bords du Zuiderzée, et dans les montages de la Suisse, elles viennent d'apprendre à nos ennemis que les armées des peuples libres renaissent de leurs défaites, encore plus redoutables qu'auparavant, et qu'on peut dire des Français ce que le sage Cinéas disoit des Romains à Pyrrhus, après les avoir défaits en plusieurs rencontres : « Que combattre contre eux, c'étoit combattre contre une hydre, puisque leurs pertes étoient » aussitôt réparées, et qu'il retrouvoit toujours de » nouvelles armées qui marchoient contre lui. »

En effet, nos pertes n'ont servi qu'à faire plus que quadrupler la force de nos armées ; et quelques momens encore, et la France seule seroit en état de résister entièrement à l'Europe entière.

Quand, envoyé en l'an premier par la Convention nationale à l'armée du nord, que Cobourg étoit

---

(1) L'armée d'Helvétie.

maître de plusieurs de nos places fortes, je répondis à une de ses proclamations remplie des plus orgueilleuses jactances sur ses succès : « Tu parles aujourd'hui de tes victoires, bientôt nous parlerons de tes » défaites. Le sol de la liberté dévorera tes nombreux bataillons, et tu rendras à la valeur ce que » tu dois à la trahison ; plus tu avances sur le territoire de la République, et plus tu creuses le précipice qui doit t'engloutir : ose faire un pas de plus, » et le peuple français, levé en masse, t'écrasera de » son seul poids ». Vous savez, citoyens représentans, comme cette prédiction a été accomplie.

Le jour de la fête du 10 août, je disois comme président de ce Conseil : « Quel sera votre sort, hordes barbares, et vous chefs insensés qui les commandez, pour » être venus des extrémités glaciales du nord, porter » la dévastation et la mort dans les belles et riantes » contrées du midi, si ce n'est celui de finir, après » vos succès si vantés, par être dévorés par le fer, le » feu et le climat ? Vous avez osé, non pas vaincre » les armées républicaines, mais arrêter le cours de » leurs victoires ; la République française a fait appel » à sa plus brillante jeunesse, et six cent mille combattans vont vous anéantir. »

Armées d'Helvétie et de Hollande, vous venez d'accomplir une partie de ces prédictions ; les autres armées se disposent à les réaliser entièrement, et bientôt l'on dira de tous nos ennemis : Ils ont existé.

Suwarow, Prince Charles, complaisans exécuteurs, au nom de vos maîtres, des volontés machiavéliques de Pitt, de cet ennemi acharné du repos du genre humain, vos fronts honteusement superbes s'abaisseront devant

la majesté du peuple français ; et lorsque vous ne prétendez à rien moins qu'à la perte entière de son gouvernement, vous ne travaillez qu'à la vôtre et à sa gloire : déja se flétrissent ces frêles lauriers que l'ineptie et le brigandage vous ont fait cueillir ; ils sont prêts à vous échapper, pour faire place à la honte et au désespoir : victorieux, vous n'eussiez été que de fameux brigands ; l'humanité chargée de vos fers, et le despotisme triomphant par vous dans toute l'Europe, vous eussent fait vouer à l'exécration des nations : vaincus, vous en serez la risée. Pour une semblable destinée, qu'il vous est impossible d'éviter, falloit-il se refuser à une paix juste, et faire couler de nouveau des flots de sang ? En un mot, pour la cause que vous soutenez, le mépris des peuples et l'horreur des siècles vous attendent ; pour celle que la nation française et ses braves armées défendent, elles recueilleront les bénédictions des uns, et feront l'admiration des autres.

Je vous salue donc, armées de la République française, qui devez réaliser de si grandes espérances et accomplir de si hautes destinées. Si dans la résolution proposée à l'approbation du Conseil, afin d'acquitter envers vous la dette sacrée de la patrie, les récompenses et les honneurs s'y trouvent au-dessous de ce que vous aurez en effet mérité, vous en trouverez le dédommagement dans la gloire impérissable de vos succès, dans les sentimens de tous les cœurs généreux des vrais amis de la liberté, et dans la reconnoissance de tous les peuples, dont vous avez si bien servi les intérêts et servant ceux de votre patrie.

Cette résolution est précédée de l'acte d'urgence conçue en ces termes :

« Le Conseil des Cinq-Cents, considérant que toutes » les institutions d'un peuple libre doivent tendre à at- » tacher tous les citoyens à la défense de l'État, et » que la reconnoissance nationale doit récompenser » le courage de ceux qui se dévouent pour leur pays ;

» Considérant qu'il est instant d'appliquer ce grand » principe républicain,

» Déclare qu'il y a urgence. »

Vous en sentez trop vivement les motifs pour que vous ne vous empressiez pas de l'adopter, ainsi que votre commission m'a chargé de vous le proposer.

Représentans du peuple, « si vous voulez avoir au- » tant de héros que de soldats, a dit un écrivain (1), » récompensez les gens de guerre ». Cette vérité, pour être reconnue, n'a pas besoin d'être démontrée par des faits ni appuyée par des exemples.

Les honneurs du triomphe firent bien des héros et valurent bien des victoires à la république romaine. L'ingratitude envers les Miltiade, les Thémistocle et les Phocion perdit la Grèce.

S'il fut en effet une profession digne des hommages et des récompenses d'une nation, c'est sans doute celle dont l'existence n'est qu'une suite continuelle de sacrifices de tous les genres et d'actes d'un dévouement sans bornes ; c'est celle qui, pour la défense de la patrie, sa gloire et sa prospérité, se résigne à toutes les privations, brave tous les dangers, fait temporaire-

(1) Rollin, (histoire ancienne).

ment l'abnégation de ses droits politiques, renonce à toutes les jouissances d'une vie paisible et privée et, enfin verse son sang et meurt pour elle.

Mais si tous les peuples tant anciens que modernes ; si tous les états quels qu'ayent été et quels que soient leurs gouvernemens, l'ont honorée et l'honorent pour l'intérêt de leur conservation et par devoir pour la justice ; que ne doit pas la République française à ses armées ! Quelle nation en effet fut plus célèbre par leurs prodiges de valeur, plus magnifique par leurs victoires et plus étonnante par leurs conquêtes ? Quels guerriers furent plus redoutables que les siens jusque dans leurs revers, qui ont coûté si cher à l'ennemi, qu'il restoit effrayé lui-même de sa victoire ?

Rives de la Trebia, champs de Novi, dites-nous qui des Français vaincus ou de leurs ennemis vainqueurs combattirent avec plus de valeur et d'acharnement, laissèrent plus de traces de leur dévouement héroïque, acquirent plus de titre à la gloire. Les premiers ne se retrouvèrent que plus forts et plus décidés après leurs illustres revers, et les autres que plus consternés après leurs malheureux succès, et réduits à l'impuissance d'agir.

Mais, représentans du peuple, si l'on considère tout ce que ces courageux défenseurs ont souffert de maux par les plus cruelles privations de tous les genres ; combien de fois ils ont été forcés de braver toutes les intempéries, sans vêtemens, sans souliers, et manquant de pain ! l'on sentira bien mieux encore tous les titres qu'ils ont à la reconnoissance nationale, et qu'il n'est pas un soldat qui n'ait acquis des droits à la vénération publique : l'on ne sait enfin qui l'on doit le plus admirer en eux ou de leur patience à supporter les plus pressans besoins, ou de leur courage héroïque dans les com-

bats. Fournisseur infidèles, ou qui ne fournissez rien quand vous tarissez les trésors de l'état, quand vous absorbez des tribus immenses ; vampires insatiables qui calculez chaque jour vos produits sur leurs souffrances : c'est alors que l'on parle du courage de nos braves armées, que vos crimes se représentent à l'imagination indignée ; c'est alors qu'on s'entretient des récompenses qui leur sont dues, qu'on pense aux châtimens que vous méritez et aux restitutions que l'on doit exiger de vous.

Tous nos ennemis extérieurs disparoîtront et seront anéantis par les constans efforts de nos braves armées, nous n'en pouvons douter ; mais lorsque nos regards consternés se portent sur cette tourbe innombrable de brigands publics, toujours puissans, toujours impunie et toujours jouissant avec une insultante audace des fruits de ses criminelles rapines, d'autant plus punissables qu'elles ont occasionné en plus grande partie nos désastres : c'est alors aussi que le véritable ami de son pays gémit sur les destinées de la République, en doutant de la possibilité de son existence, si les brigandages publics ne cessoient.

Eh ! représentans du peuple, puisque son salut est dans leur destruction, que le retour si essentiel à la morale publique, qui, seule soutient les gouvernemens libres, est dans leur punition exemplaire, qu'elles ne cessent donc d'être l'objet continuel de nos méditations et de nos efforts. Conjurons le Directoire exécutif de les poursuivre sans relâche, de n'appeler à toutes les places que des hommes vraiment vertueux, et de mettre en réquisition permanente, dans toutes les parties de l'administration publique, soit civile, soit militaire, la probité la plus sévère.

Voilà, voilà, n'en doutez pas, représentans du

peuple, la récompense la plus digne d'être offerte aux armées de la République et celle qu'elles sollicitent et attendent avec le plus d'impatience, puisque ce n'est que par elle qu'elles peuvent espérer de jouir des autres.

Mais attendons tout de la sagesse et de l'énergie du Directoire exécutif régénéré. Dès qu'il a su, en si peu de temps, réunir contre nos innombrables ennemis tous les moyens qui assurent la victoire et la rattacher aux drapeaux de la République, il fera aussi, nous devons le croire, tout ce que son intérêt particulier, celui de sa gloire et le salut de la patrie lui commandent pour extirper, dans l'affreuse corruption qui existe, le chancre qui dévore le Corps politique de l'État.

« Il faut, comme dit un sage de l'antiquité, en » pareil cas, qu'il remonte de vertus en vertus jusqu'aux » bonnes mœurs. »

De notre côté aussi soutenons-le par notre imperturbable sagesse, fortifions-le de notre confiance, concourons à lui attirer la considération publique pour rendre dans ses importantes fonctions ses succès plus certains. Si nous ne devons pas le laisser usurper, nous devons éviter aussi scrupuleusement de l'affoiblir; car, qui ne sait pas que plus le danger est grand et plus la force publique doit être concentrée pour être plus active et plus efficace : l'exemple de tous les peuples libres qui ont existé vient encore à l'appui de cette incontestable vérité.

Braves armées, c'est pour vous faire recueillir plus promptement et plus sûrement les fruits de vos veilles, de vos grands sacrifices et enfin de votre courage; c'est pour vous assurer la jouissance des récompenses que la résolution proposée vous promet, que j'invoque,

dans ce rapport, l'application des seuls moyens qui doivent seconder puissamment vos héroïques efforts, et faire surgir le vaisseau de l'État au port du salut et de la gloire.

Je n'entrerai point, citoyens représentans, dans l'analyse inutile de chacun des articles de la résolution; toutes les dispositions qui y sont contenues en sont liées par un unique objet, celui de récompenser et honorer le courage militaire : la grandeur de la récompense est toute entière dans l'idée qu'on y attache et dans la manière dont elle est accordée.

« Dans les beaux jours de la Grèce, disoit Phocion » aux Athéniens, une branche de laurier suffisoit à l'am- » bition d'un grand homme. »

Mais votre commission, en applaudissant au fond de la résolution, a regretté d'y trouver quelques incorrections dans la rédaction; elle auroit desiré aussi qu'à l'article VII, où il est dit : « Que les drapeaux » des armées qui auront obtenu durant le cours de la » guerre, des décrets de *bien mérité de la patrie*, les » pavillons amiraux des commandans qui auront gagné » une bataille navale, seront portés, etc. » Au lieu de *pavillons amiraux des commandans*, il y eût été dit, des pavillons amiraux des armées navales, qui auroient obtenu un décret de *bien mérité de la patrie*, comme il se trouve exprimé pour les armées de terre. Votre commission a trouvé la différence qui existe à cet égard dans la rédaction de l'article, inconvénante comme elle est sans motif.

Elle a applaudi particulièrement à la disposition de l'article III, qui fait concourir le Corps législatif aux récompenses qui devront être décernées. Cette participation, indépendamment qu'en effet elle est de l'es-

sence du premier des pouvoirs qui constituent le gouvernement, ajoutera par sa solemnité et l'intervention d'une loi, un mérite de plus à la récompense et en rehaussera l'éclat.

Votre commission, composée des représentans du peuple *Cousin*, *Colombel*, *Morand*, *Lemenuet* et de *moi*, vous propose, à l'unanimité, d'approuver la résolution.

Nota. la résolution a été approuvée.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Vendémiaire an 8.